



Domage suite à une location rbnb

Par MARIE

Bonjour,

Suite à une location rbnb, maison avec jacuzzi, le jacuzzi a été endommagé (fissuré) les propriétaires via le site de rbnb me demande un remboursement total du jacuzzi soit 5600.00 euros. Pouvez vous me dire si je peux faire intervenir mon assurance soit de la CB ou responsabilité civile.

Cordialemnt

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'avez pas souscrit une assurance spécifique, votre assureur MRH couvre habituellement la villégiature. Il y aura sans doute une expertise.